maisons paysannes de france

Dans un souci de développement durable, le rapport moral, le rapport financier et les professions de foi des candidats au conseil d'administration ne sont plus imprimés et sont consultables / téléchargeables sur https://tinyurl.com/zk2zpsbf

Le Conseil d'Administration a le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale de Maisons Paysannes de France

à la Maison des associations, 16-18 place de l'Hôtel de Ville, à Vichy.
Le samedi 3 mai 2025 à 9h15. Café d'accueil et enregistrement à partir de 8h30.

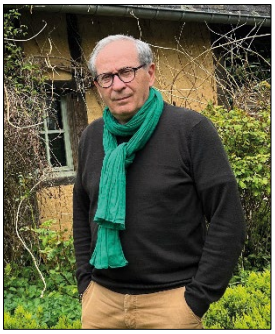

Chers adhérents, chers amis,

Cette Assemblée Générale, qui réunira les membres à jour de leur cotisation, est une nouvelle fois organisée en région avec l'appui de la délégation de l'Allier. Elle sera l'occasion de faire le bilan de 2024 et de vous présenter les projets de 2025.

Votre présence est un soutien pour les équipes bénévoles.

Je me réjouis de ce moment et vous adresse mes plus chaleureuses salutations.

Gilles ALGLAVE, Président

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 8 des statuts, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant :

1- Rapport moral sur l'exercice 2024
2- Rapport financier sur l'exercice 2024
3- Barème des adhésions et abonnements pour 2026
4- Budget 2025
5- Résultats des élections au Conseil d'Administration

VOTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

Résolution n° 1. Approbation du rapport moral 2024

Résolution n° 2. Approbation des comptes annuels 2024 : rapport financier **(2A)**, comptes (bilan, compte de résultat) **(2B)** et affectation du résultat au poste "fonds de réserve" **(2C)**

Résolution n° 3. Adhésions et abonnements pour 2026 : reconduction des tarifs en vigueur

Résolution n° 4. Approbation du budget 2025

Résolution n° 5. Approbation du mandat des administrateurs élus

➔ **Voir les modalités de vote sur la deuxième page**

Pour faciliter l'organisation de l'Assemblée Générale et assister aux événements complémentaires du samedi après-midi et du dimanche, découvrez le programme sur le site www.maisons-paysannes.org *et inscrivez-vous au plus vite en ligne avant le 22 avril*
en vous rendant sur ce lien : https://tinyurl.com/978yab4r
Pour tous renseignements : 01 44 83 63 63 - administration@maisons-paysannes.org

MODALITÉS DE VOTE ET POUVOIR

Pour voter et pour participer à l'Assemblée Générale, vous devez être à jour de votre cotisation à MPF.

ATTENTION ! Lisez bien les **deux modes de scrutins différents :** pour l'élection des administrateurs et pour le vote des résolutions de l'AG.

Chaque membre dispose d'un pouvoir et d'un bulletin de vote (DEUX PAR COUPLE)

1) ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Vous devez voter pour l'élection des administrateurs LE 22 AVRIL AU PLUS TARD, même si vous prévoyez d'être présent à l'Assemblée Générale.

La procédure de vote se fait :

- **soit en ligne**
  Vous recevrez à cet effet un lien personnalisé par un mail automatique (2 mails séparés pour les couples)
- **soit par correspondance**

➔ **Si vous votez par correspondance, mettez le bulletin de vote dans une enveloppe sans aucune mention apparente, puis mettez celle-ci dans une seconde enveloppe d'expédition affranchie au tarif en vigueur et adressez-la à :**
Maisons Paysannes de France, 8 Passage des Deux-Sœurs, 75009 Paris.

➔ **N'oubliez pas d'inscrire sur cette dernière votre numéro d'adhérent et vos nom et prénom(s).**

2) VOTE DES RÉSOLUTIONS

- **Si vous assistez à l'AG,** *vous voterez les résolutions sur place ; n'envoyez donc pas de pouvoir.*

- **Si vous n'assistez pas à l'AG :**

➔ **Envoyez votre pouvoir avant le 22 avril, soit par mail à vichy2025@maisons-paysannes.org soit par voie postale dans l'enveloppe d'expédition adressée à Maisons Paysannes de France** (8 Passage des Deux-Sœurs, 75009 Paris) comprenant déjà votre enveloppe de vote aux élections des administrateurs.
➔ **IMPORTANT :** vous devez indiquer à quel adhérent vous donnez votre pouvoir et vous assurer qu'il sera présent à l'Assemblée Générale.

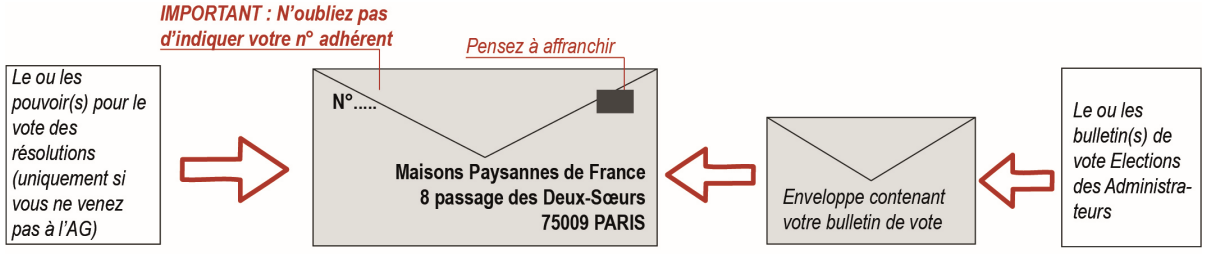

⚠ ***Deux pouvoirs et deux bulletins par couple***

BULLETIN DE VOTE

ADHÉRENT 1

Élections au Conseil d'Administration de Maisons Paysannes de France
Mandature 2025 – 2029

Liste des candidats (8 sièges à pourvoir, ce qui porte le nombre d'administrateurs à 20)

Cochez la case en face des noms des candidats choisis

- ❑ Frédéric EVARD
- ❑ François FEUGIER
- ❑ Jean-Michel GELLY (sortant)
- ❑ Nathalie GIRARD (sortante)
- ❑ Charles HENDELUS (sortant)
- ❑ Alain LE PAGE (sortant)
- ❑ Catherine PAUPELIN-HUCHARD
- ❑ Guy SALLAVUARD (sortant)
- ❑ Jean-François SAVIER

RAPPEL : Votez en ligne **grâce au lien envoyé par mail automatique** ou mettez ce bulletin de vote dans une enveloppe sans aucune mention apparente puis dans une enveloppe adressée à MPF (voir modalités ci-avant).

✂ ----------

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 DE MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

POUVOIR POUR LE VOTE DES RÉSOLUTIONS À RETOURNER AVANT LE 22 AVRIL

par voie postale à Maisons Paysannes de France ou bien par mail à vichy2025@maisons-paysannes.org

Je, soussigné(e) _____ N° d'adhérent (*) _____

membre de Maisons Paysannes de France, à jour de ma cotisation, donne pouvoir

à Mme ❑, M. ❑ **(**)** _____

pour voter les résolutions en mon nom, au cours de l'Assemblée Générale.

Fait à _____le ____ / ___ / 2025

Signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir"

_____

* Le N° d'adhérent est indispensable, vous le retrouverez sur l'entête de cette convocation

** Tout pouvoir non attribué est considéré comme NUL

BULLETIN DE VOTE

ADHÉRENT 2 (dans le cas d'une adhésion couple)

Élections au Conseil d'Administration de Maisons Paysannes de France
Mandature 2025 – 2029

Liste des candidats (8 sièges à pourvoir, ce qui porte le nombre d'administrateurs à 20)

Cochez la case en face des noms des candidats choisis

- ❑ Frédéric EVARD
- ❑ François FEUGIER
- ❑ Jean-Michel GELLY (sortant)
- ❑ Nathalie GIRARD (sortante)
- ❑ Charles HENDELUS (sortant)
- ❑ Alain LE PAGE (sortant)
- ❑ Catherine PAUPELIN-HUCHARD
- ❑ Guy SALLAVUARD (sortant)
- ❑ Jean-François SAVIER

RAPPEL : Votez en ligne **grâce au lien envoyé par mail automatique** ou mettez ce bulletin de vote dans une enveloppe sans aucune mention apparente puis dans une enveloppe adressée à MPF (voir modalités ci-avant).

✂ ----------

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 DE MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

POUVOIR POUR LE VOTE DES RÉSOLUTIONS À RETOURNER AVANT LE 22 AVRIL

par voie postale à Maisons Paysannes de France ou bien par mail à vichy2025@maisons-paysannes.org

Je, soussigné(e) _____ N° d'adhérent (*) _____

membre de Maisons Paysannes de France, à jour de ma cotisation, donne pouvoir

à Mme ❑, M. ❑ **(**)** _____

pour voter les résolutions en mon nom, au cours de l'Assemblée Générale.

Fait à _____le ____ / ___ / 2025

Signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir"

---

* Le N° d'adhérent est indispensable, vous le retrouverez sur l'entête de cette convocation

** Tout pouvoir non attribué est considéré comme NUL